



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 35
Date de convocation: 23 Novembre 2021

**OBJET : AVENANT N°1 ACCORD CADRE
FOURNITURES DE CONTENEURS ET
PIECES DETACHEES POUR COLLECTE
DECHETS**

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

L'an Deux Mille VINGT ET UN le 30 NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Présents: Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, VOISIN, MON, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, BATARD, RAYNAL, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolague).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
P.TAURINYA (Brouilla) à R.OLIVE
P.GERICAULT (Thuir) à G.CHINAUD
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
F.BOUFFIL (Terrats) à M.LESNE
JM.LAVAIL(Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) à B.BATARD
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DORR
J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absents excusés :

BOURRAT Alix (Thuir)
H.MALHERBE (Thuir)

Absents :

R.BANTREIL (Brouilla)
C.QUINTA (Trouillas)

Monsieur Benjamin BATARD est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 30 Septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

145/2021

AVENANT N°1 AU MARCHE DE FOURNITURES DE CONTENEURS ENTIERS ET DE PIECES DETACHEES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES PAR ACCORD-CADRE

VU l'article L2124-2 du Code de la Commande publique
VU l'Article R2161-2
VU l'article L1414-2 et L1411-5 du CGCT

Le Président **RAPPELLE** qu'une consultation des entreprises a été menée pour la fourniture de conteneurs entiers et de pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables, par accord-cadre .

Il **RAPPELLE** la délibération n°48/2020 du Conseil prenant acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 2 Mars 2020 du-dit marché à l'entreprise SULO France.

Il **EXPLIQUE** que suite à une hausse tarifaire des prestations, consécutive à la pénurie de matériaux plusieurs mois durant, la Société prestataire a communiqué de nouveaux tarifs, modifiant les conditions premières de fixation des prix.

Il **EN DONNE** les éléments : est appliquée « une indemnité compensatrice des hausses imprévues des prix de matières premières, suite au covid-19 de 5% du montant total des commandes ».

Il **INDIQUE** que conformément à la procédure s'imposant, la Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 29 Septembre 2021, afin d'analyser les tarifs proposés et a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n°01 au marché, applicable sur la période du 31/07/2021 au 30/07/2022.

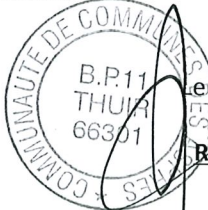
Il **APPELLE** le Conseil à prendre acte de l'approbation par la Commission d'Appel d'Offres de l'avenant n°1 du marché de fournitures des bacs de collecte tel qu'indiqué.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés

PREND ACTE de l'acceptation par la Commission d'Appel d'offres de l'avenant n°1 au marché de fournitures de conteneurs entiers et de pièces détachées pour la collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers recyclables,

AUTORISE le Président à signer l'avenant avec l'entreprise SULO France, attributaire du marché en question.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE